



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Les milieux naturels

Écologie

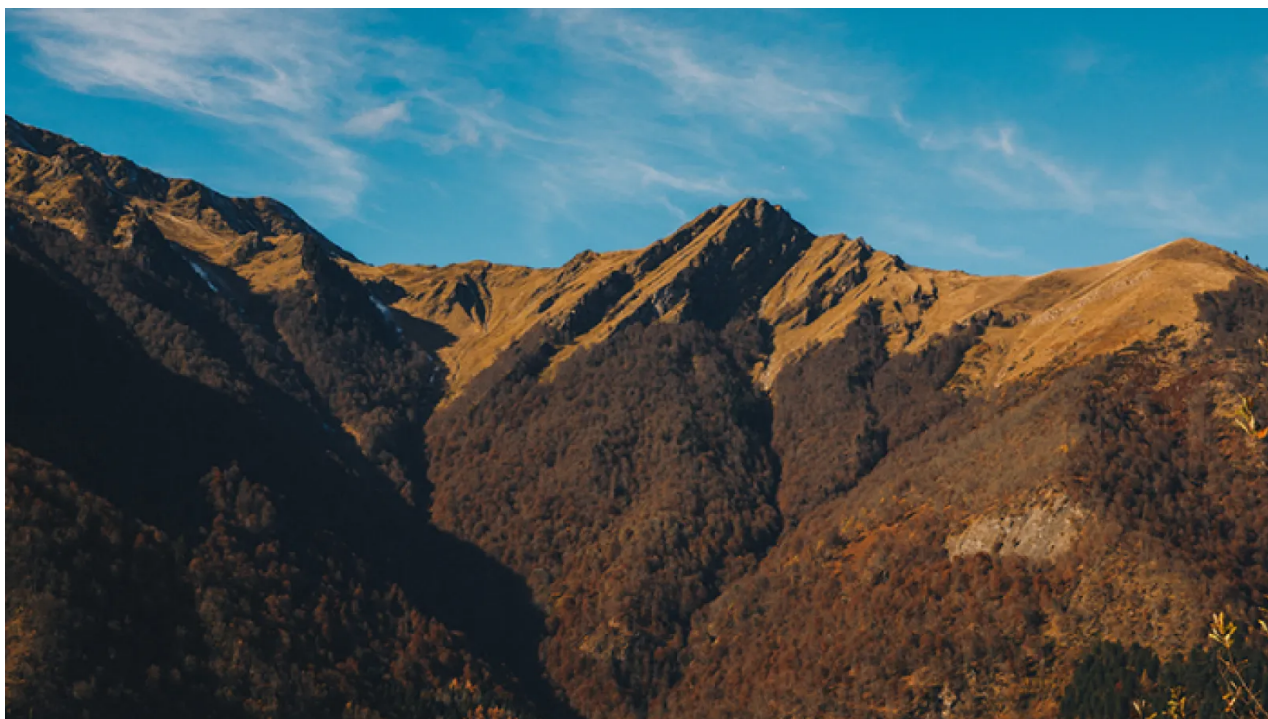
Biodiversité

Patrimoine

Territoire

Publié le 4 novembre 2019

Reading time : 3 minutes



La biodiversité en Haute-Garonne : état des lieux



Les milieux naturels représentent une part importante de la superficie totale du département avec :

- Les milieux agricoles extensifs (prairies, landes, friches...). À elles seules, les prairies comptent pour 7 % de la superficie totale
- Près de 20 % sont constitués de milieux forestiers (forêts, bois et bosquets)
- La montagne couvre 20 % de la Haute-Garonne
- Les milieux aquatiques : le département compte 8 700 kilomètres de cours d'eau et 4,5 % de son territoire est potentiellement couvert par les zones humides.

Une gestion raisonnée des espaces

La Haute-Garonne bénéficie d'un patrimoine naturel qu'il faut protéger. La question du développement durable est un sujet central pour le Département depuis plusieurs années, mais l'adoption d'un plan d'actions environnement, intervenue en janvier 2017, marque incontestablement un tournant. Préserver les milieux naturels est l'une des priorités du Département. Dans ce contexte, le Conseil départemental gère, protège et aménage divers espaces placés sous sa responsabilité.

Une gestion forestière durable

La forêt de Buzet-sur-Tarn bénéficie du **label Programme européen des forêts certifiées** (PEFC). Le Conseil départemental qui entretient, valorise et aménage ce site à destination de tous, notamment pour des activités de détente et de sports nature, y pratique une gestion forestière durable. Le site a été classé ENS en 2016.

[Label PEFC](#)

[La forêt de Buzet](#)

Le fauchage raisonné

6 138 kilomètres de bords de routes sont traités selon la technique du fauchage raisonné qui permet notamment de contenir les espèces envahissantes et de préserver les espèces protégées. La mise en place d'un fauchage raisonné, combiné à la réduction de l'utilisation des pesticides est évalué depuis 2011. Il s'avère globalement positif. Un fauchage plus tardif associé au relèvement de la hauteur de

coupe a ainsi permis de contrôler durablement la végétation et favorise la biodiversité végétale et animale.



https://www.youtube.com/watch?v=yMdq_8y5DSE

Un programme de plantation de haies

Le Conseil départemental soutient depuis 30 ans un programme de plantation de haies auprès des agriculteurs qui le souhaitent, dans un souci d'aménagement durable des espaces ruraux. Chaque année, ce sont donc 60 exploitants agricoles qui bénéficient de ce programme. Au total, 1000 kilomètres de haies ont été replantés, à travers toute la Haute-Garonne pour un budget global de 2,2 millions d'euros. En effet, les haies structurées ont un rôle multiple et souvent insoupçonné : lutte contre le changement climatique par la photosynthèse, protection des cultures de certains aléas climatiques, favorisation de la biodiversité par la création d'un habitat et de nourriture, mais aussi lutte contre la pollution de l'eau et l'érosion...

Dans le cadre de sa politique volontariste, le Département accompagne donc les agriculteurs dans la plantation de haies sur tout le territoire par des conseils techniques sur le lieu d'implantation et en leur fournissant les végétaux et le matériel nécessaires à la plantation (paillage plastique et dalles biodégradables, tuteurs, filets de protection). Sont ensuite mis en place des rendez-vous techniques personnalisés ou la participation à des sessions consacrées à la taille et à l'élagage.

Un inventaire des zones humides

Les zones humides font l'objet d'un inventaire. À leur rôle majeur en hydrologie et en épuration naturelle des eaux s'ajoute la fonction de lieux de vie pour de nombreuses espèces protégées. Le Conseil départemental soutient les collectivités qui veulent aménager ces zones pour lutter contre les risques d'inondations et protéger les milieux aquatiques.

[Le Conservatoire départemental des zones humides de la Haute-Garonne \(CDZH31\)](#)

Des Espaces naturels sensibles (ENS) à protéger

Suite à l'appel à projets initié par le Département en 2017, quatre sites ont été agréés ENS en février 2018. L'objectif ? Préserver l'environnement et lutter contre le changement climatique. Quatre nouveaux sites devraient suivre en 2019.

[Les Espaces naturels sensibles \(ENS\)](#)